

Conseil communal du 28 janvier 2010

Messieurs William Nyssen et Benoît Houbiers étaient tous deux retenus à l'étranger.

Aucune question complémentaire n'a été posée par les membres du conseil.

Un accord a été conclu avec le **pompier Rik Tomsin** concernant l'**habitation** du petit appartement situé près du **TC Schietekamer**. En échange, il assurera la **surveillance** des bâtiments, des propriétés de la commune et du recyparc. (8 oui, 2 non, 2 abstentions, 1 non valable)

Zolad+ est une organisation qui s'occupe des travaux archéologiques dans les communes de Bilzen, Riemst, Lanaken et Fourons (voir également plus haut). Approbation des statuts. (8 oui, 4 non, 1 non valable)

Une aide de première ligne entre Infrac et la commune a été approuvée. Ceci signifie que notre administration sera payée par notre administration pour les plus petits travaux d'égouttage. (12 oui, 1 non valable)

Au cours du conseil communal précédant, les subsides d'Infrac pour la gestion de l'eau étaient approuvées. Ce jour, le conseil a approuvé définitivement les **subsidés communaux complémentaires**. Ainsi, vous pourrez disposer des mêmes montants que par le passé. (11 oui, 2 non)

Le conseil communal a approuvé le **budget communal 2010** par 8 voix pour, 4 contre et 1 voix non valable. (voir bref résumé sur une autre page). Le budget de la police a également été approuvé.

Le conseil décide de vendre les deux **véhicules saisis** au cours de la prochaine vente publique. (12 oui, 1 non valable)

Les **groupes politiques** peuvent obtenir une subvention communale pour leurs frais de fonctionnement. Jusqu'à présent, celle-ci était payée sur base du nombre d'élus. Ce faisant, il n'était nullement tenu compte des "prestations". Ceci va changer désormais. Les subventions sont déterminées sur base du nombre de présences par groupe politique au cours des réunions. Une présence au conseil communal est, selon nous, le minimum que l'on soit en droit d'attendre d'un conseiller communal en qualité de représentant des citoyens qui l'ont élu. (8 oui, 4 contre, 1 non valable). L'amendement de l'échevin Smeets visant à malgré tout retenir les absences dans certaines circonstances a été rejeté.

Les **cahiers des charges et les conditions d'adjudication** pour les travaux de **rénovation** à la maison communale et au CPAS ont été acceptés par 12 oui et une voix non valable.

Nous connaissons déjà l'ALE, le FOREM, l'ONEM. Tous ces services tentent d'accompagner les gens à retrouver de l'emploi de manière légale. Leur accord de collaboration, le **Lokale Werkwinkel** (+/- Maison locale pour l'Emploi), a été approuvé par le conseil communal. De cette manière, la recherche d'emploi bénéficiera d'une meilleure coordination entre les divers acteurs. (10 oui, 1 abstention, 1 non valable)

La présidente AM Palmans-Casier est désignée en qualité de représentante de la commune au sein de l'**Assemblée générale du Paysage régional de Hesbaye et Fourons**. (8 oui, 3 non, 2 non valables)

L'asbl **cvba Duwolim** (Duurzaam Wonen Limburg = Logements durables Limburg) a été désignée à titre d'unité locale pour le traitement des dossiers en matière de prêts à taux réduits (max 2%) pour les travaux de rénovation visant à économiser l'énergie. La commune n'est pas obligée à intervenir financièrement dans ce projet, lequel est surtout destiné à aider les gens connaissant quelques difficultés financières à prendre des mesures d'économie d'énergie. (13 oui)